

**CONTRAT DE LOCATION DE CYCLES  
CAMPING DU MINIHY**

21 rue du Minihy 22370 Pléneuf-Val-André

tél: 02.96.72.22.95

N-°

Reçu à conserver et à présenter à la restitution du matériel

date                      heure

*Je soussigné(e):* NOM:

Prénom:

adresse habituelle

adresse vacances

n-°tél

pièce d'identité

caution

*déclare prendre en location sous mon entière responsabilité:*

Type de matériel	NB	durée	Tarif unitaire	prix

TOTAL :

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION:**

Le mineur doit présenter une autorisation écrite et signée par ses parents ou la personne responsable.

Le dépôt d'une caution est toujours exigée. La caution ne peut en aucun cas servir à couvrir une prolongation de location.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin et à pourvoir à son entretien.

Le locataire est personnellement responsable de toute infraction au code de la route et est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde (Article 1383 et 1384 du code civil).

En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de police ou de gendarmerie et le loueur avisé en même temps.

En cas de vol ou s'il se rend responsable d'un accident, le locataire ou son assurance devra réparer le préjudice subi par le loueur (valeur de remplacement du cycle et préjudice commercial).

Dans cette hypothèse, la caution reste acquise au loueur en compte et à valoir sur la réparation de son préjudice.

L'assurance « Chef de famille » couvre les dégâts causés aux tiers par le locataire ou ses enfants mineurs.

Le loueur n'est pas assuré pour le vol des cycles loués.

**Il est interdit:**

- de modifier le vélo loué
- d'effectuer des réparations importantes
- d'amener le vélo sur les plages ou de rouler sur les plages
- de sous louer le matériel
- de transporter un passager autre qu'un enfant en bas âge à la condition que soit installé un siège agréé
- de prolonger la location sans accord préalable. A défaut le tarif initial est appliqué pendant toute la durée de la location.

Le

20....

Signature du locataire précédée de la mention  
« lu et approuvé »

**DEFENSE DE ROULER SUR LES PLAGES**